

Extrait du ORHL - Observatoire Régional de l'Habitat et du Logement

<http://www.orhl.org>

Qu'est-ce que l'ORHL ?

- Fr - Rubriques principales - Qu'est-ce que l'ORHL ? -

Date de mise en ligne : jeudi 29 janvier 2009

ORHL - Observatoire Régional de l'Habitat et du Logement

Présentation :

L'ORHL est un lieu de réflexion et une tribune facilitant la diffusion de l'information sur les problématiques de l'habitat

L'Observatoire Régional de l'Habitat et du Logement est né en 1993, de la volonté de l'État et de la région Rhône-Alpes, conformément au Livre Blanc de l'Habitat.

Son but est de partager la connaissance du territoire régional et de définir le marché et ses évolutions afin de mieux répondre aux attentes des citoyens. Depuis plus de 20 ans, l'ORHL fournit les informations clés permettant la réflexion sur les mutations du secteur de l'habitat et du logement. Celles-ci sont une aide à la décision pour les acteurs régionaux et locaux en matière d'intervention publique. Enfin, les réflexions de l'ORHL nourrissent le débat au sein du Comité Régional de l'Habitat, présidé par le Préfet de région.

L'État et la Région ont souhaité que l'ORHL soit un lieu privilégié d'échange et de débats. Conçu comme un point d'ancrage concentrant réflexion et savoir-faire, il encourage la confrontation et la mise en relation des différentes logiques existant sur le terrain.

Fonctionnement :

L'observatoire régional n'a pas de structure juridique. Son fonctionnement s'articule autour de :

- une animation et un secrétariat assuré par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), en synergie avec le Conseil Régional.
- un comité : les financeurs de l'ORHL et les principaux partenaires y débattent des thèmes de travail (études, expérimentations, animation de groupes de travail, journées régionales...), affinent le programme d'études, formalisent les modalités de passation de commande
- le cas échéant, une assemblée plénière : lieu « institutionnel » d'orientation, de validation annuelle des thèmes de travail traités. Cette assemblée de l'ensemble des membres est co-présidée par le Préfet de région et le Président du Conseil Régional ou leurs représentants

Les différents travaux de l'ORHL sont aujourd'hui conduits et animés par des chefs de projet définis au cas par cas, dans le cadre de comités de pilotage spécifiques.